



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 13 janvier 2021

Grâce à une mobilisation collective, les centres de vaccination ouvriront à partir du lundi 18 janvier en Haute-Saône

En Haute-Saône, cinq centres de vaccination ouvriront dès lundi 18 janvier, du lundi au samedi, à :

- Vesoul, de 09h00 à 17h00
- Gray, de 09h00 à 17h00
- Lure, de 09h00 à 17h00
- Luxeuil-les-Bains, de 09h00 à 17h00
- Héricourt (horaires à préciser)

La mise en œuvre de ces installations dans des temps optimisés a été permise par la mobilisation collective à la fois des services de l'État, des professionnels de santé, du Conseil départemental, des municipalités, du groupe hospitalier et du service départemental d'incendie et de secours, chacun s'étant fortement mobilisé dans l'organisation matérielle, humaine et logistique des centres.

Ainsi, à partir de lundi, pourront se faire vacciner dans l'un de ces 5 centres :

- Les personnes âgées de 75 ans et plus,
- Les professionnels de santé de 50 ans et plus ou de moins de 50 ans présentant des facteurs de comorbidité.

Avant de vous rendre dans l'un de ces centres de vaccination, il sera nécessaire de prendre rendez-vous :

- Sur le site internet Doctolib à l'adresse suivante : <https://www.doctolib.fr/centre-de-sante/vesoul/ars-de-haute-saone>, ce moyen étant à privilégier au vu de sa simplicité d'utilisation, puisqu'il permet de se connecter à tout moment pour s'inscrire et visualiser les créneaux disponibles pour un plus grand confort pour chacun de la gestion de ses impératifs.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

- Par téléphone, au numéro départemental dédié : **03 84 75 64 75**, joignable à partir du 14 janvier, du lundi au samedi et de 09h00 à 17h00.

Afin de fluidifier la prise en charge sur place, il est recommandé que les personnes souhaitant se faire vacciner présentent une prescription médicale. Chacun doit par ailleurs se munir de sa carte vitale.

Le déploiement des centres de vaccination marque le lancement de la vaccination au grand public, qui a vocation à s'effectuer par phase et de manière progressive, sur plusieurs mois.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  